

ANNONCES LÉGALES

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024, le tarif 2025 au caractère pour le département de l'Ainse est de 0,193 € HT. Les annonces légales de constitution de société sont tarifées aux forfaits prévus par l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024. Les règles de présentation sont celles prévues dans l'arrêté ministériel du 25 juillet 2014.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2025, il a été constitué une société civile immobilière (SCI) présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société civile immobilière
- Dénomination sociale : **SCI CA-SKLS**
- Forme juridique : Société Civile Immobilière
- Capital social : 100 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune
- Siège social : 7 rue Bel-Air, 02150 Sissonne
- Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, la mise en valeur, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers.
- Durée : 99 ans
- Associés : Ahmed CHAIBI (90 %), Sofia CHAIBI (10 %)
- Gérant : Monsieur Ahmed CHAIBI, demeurant au 17 rue de Clermont, 02350 Bucy les Pierrepont.
- Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute cession à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la gérance.
- Immatriculation : RCS de Saint-Quentin.

Pour avis,  
Le Gérant  
2535/114

VIKKING

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 euros  
Siège social : 10 Chemin de Cohan 02130 VEZILLY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement du 1er août 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
- Dénomination sociale : **VIKKING**
- Siège social : 10 Chemin de Cohan 02130 VEZILLY
- Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la prise d'intérêts et de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés commerciales, industrielles, artisanales, financières ou civiles, la gestion de ces participations ainsi que le conseil et assistance en matière administrative et financière, ingénierie commerciale ainsi que toutes prestations de services destinées à faciliter le développement des sociétés qu'elle détient. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations

relatives à son objet.

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 et 08 août 2025, signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société civile immobilière
- Dénomination sociale : **SCI FRANCIS**
- Siège social : 11 rue Churchill 02520 FLAVY LE MARTEL

- Objet social : L'acquisition de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 500 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire
- Gérance : M. Jean-Loup CAMBRAY, demeurant 11 Rue Churchill 02520 FLAVY LE MARTEL

- Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SAINT QUENTIN.

Pour avis, La Gérance  
2535/116

MASINA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social : 20, avenue des Vaurisises à CHATEAU THIERRY (02400)  
Siège de liquidation : 2, rue de la Cavette à DOMPTIN (02310).  
918 204 447 RCS SOISSONS

DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.  
Madame Corinne THOMAS, demeurant 2 rue de la Cavette à DOMPTIN (02310), Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Cette nomination met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.  
Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de la Cavette à DOMPTIN (02310). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant

GAEC DE LA CROIX GILLET

société civile en liquidation  
au capital de 78 053,90 €  
RCS SAINT-QUENTIN 378 232 243  
02500 ANY-MARTIN-RIEU

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Quentin.  
Pour avis,  
Les liquidateurs.  
2535/120

SAFER

HAUTS-DE-FRANCE

Appel de Candidature de la SAFER

Articles L143.3 et R142.3 du Code Rural  
La SAFER Hauts-de-France se propose de recueillir ou d'échanger les biens fonciers ci-dessous désignés, la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe peuvent être obtenues soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit au plus tard le 16/09/2025. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.  
• SAFER HAUTS-DE-FRANCE - 10 rue de l'île Myrtille CS 30725 - 80332 LONGUEAU Cedex 1  
• Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

• Mme Camille MONFOURNY : 06 31 55 77 47  
c.monfourny@saferhd.fr

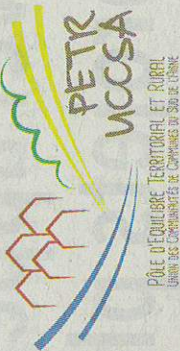
APPEL DE CANDIDATURES

SAFER Hauts-de-France

Affichage Journaux

Cession complète d'exploitation de 66 ha, comprenant la vente des bâtiments d'exploitation, un manège, la maison d'habitation, la vente d'environ 24 ha 50 de terres, la location par bail rural de 4 ha 30 ca, la reprise d'un fonds agricole comprenant les éléments d'actifs et la cession de 37 ha par un bail cessible hors cadre familial.

A LA VENTE :



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉALABLE À L'ADOPTION DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DU SUD DE L'AINSE

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le PETR - UCCSA s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Sud de l'Ainse, qui couvrira une période de 6 ans.  
Ce Plan Climat a pour objectif de définir sur le territoire du Sud de l'Ainse une stratégie et un programme d'actions pour décliner localement les principes de lutte contre le dérèglement climatique. Le PCAET définit ainsi des objectifs, planifie des opérations concrètes et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques et l'adaptation du territoire aux effets déjà notables du changement climatique. Ce plan est soumis à une évaluation environnementale.  
En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur ce projet.

La consultation du public aura lieu : du 17/09/2025 inclus au 22/10/2025 inclus  
Le dossier complet sera mis en ligne à partir du 13 septembre 2025 sur le site internet du PETR - UCCSA, dont l'adresse est <https://www.uccsa.fr>

Il comprend les documents suivants :

- la délibération du PETR - UCCSA du 28 février 2025, Plan Climat Air Énergie Territorial, bilan de la concertation et arrêt du projet,
- la délibération de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du 3 mars 2025, arrêt de projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- la délibération de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne, n°2025-019, du 24 mars 2025, Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les annexes aux trois délibérations ci-dessus :

- le projet de stratégie (Annexe n°1)
- le projet de plan d'action Climat-Air-Energie du Sud de l'Ainse (Annexe n°2)
- l'évaluation environnementale (Annexe n°3)
- l'état initial de l'environnement (Annexe n°4)
- le diagnostic (Annexe n°5)
- le bilan de la concertation (Annexe n°6) jusqu'en février 2025
- les avis reçus sur le projet de PCAET (avant le 21 août 2025) :
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse du PETR à cet avis, accompagné du résumé non technique de l'évaluation environnementale.

Durant la même période, ces documents seront également consultables au format papier à FOSSOY, sur prise de rendez-vous préalable, au 03 71 68 60 ou par courriel à [planclimat@uccsa.fr](mailto:planclimat@uccsa.fr)

Dès l'ouverture de la consultation, les observations peuvent être transmises par courriel à [planclimat@uccsa.fr](mailto:planclimat@uccsa.fr) ou par courrier, en précisant sur l'enveloppe «consultation publique du PCAET», à l'adresse suivante : PETR - UCCSA, Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY.

Toute observation formulée en dehors de la période officielle de la consultation publique ne pourra pas être prise en considération.

Une réunion publique sera organisée le mercredi 17 septembre 2025 à 18h30 à la ferme du Ru Chailly à FOSSOY.  
À l'issue de cette consultation, une synthèse des avis du public sera rédigée. Ce document sera diffusé sur le site internet du PETR - UCCSA. Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis reçus, avant son adoption par le Comité Syndical du PETR et les conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (2 avenue Ernest Courcelle 02400 ETAMPES-SUR-MARNE) et de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne (2 Voie André Rossi 02310 CHARLY-SUR-MARNE).